

# Un financement obtenu de très haute lutte

Rarement un bâtiment n'avait fait couler autant d'encre que l'ancien Hôtel Suisse. Les nombreux projets relatifs à sa rénovation ont défrayé la chronique sans que rien de concret apparaisse. Le feuilleton touche à sa fin. Son nouveau propriétaire a en effet obtenu les crédits nécessaires pour poursuivre les travaux.

DOMINIQUE DUMAS

**F**rancis Spart, propriétaire de l'ancien Hôtel Suisse, et Pierre-Alain Droz, économiste chargé de trouver les fonds pour rénover la bâtisse, arbo-raient un grand sourire hier matin. Les travaux de réhabilitation de la vieille bâtisse qui défigure le centre de Moutier depuis des décennies n'appartiennent plus au domaine de l'utopie. L'immeuble bénéficiera de travaux devisés à 2,5 millions de fr. dont un dix pour cent couvert par des subventions Minergie, de la Fondation du centime climatique ou encore des services du patrimoine.

«Nous avons signé le 29 janvier avec l'assurance Helvetia, confirme Pierre-Alain Droz. Nous arrivons ainsi au terme d'une bataille de six mois pour obtenir les fonds. A mon sens, les banques n'ont pas joué leur rôle. Les deux grandes installées sur la place n'ont même pas demandé un dossier avant de refuser. D'autres instituts bancaires ont voulu un dossier pour apporter la même ré-



**PERSÉVÉRANTS** Francis Spart, à gauche, et Pierre-Alain Droz se sont battus pour obtenir le financement nécessaire à la rénovation du Suisse.

(DOMINIQUE DUMAS)

ponse. J'ai eu la preuve une nouvelle fois que pour obtenir des crédits, il faut s'appuyer sur un réseau et sur des relations personnelles. C'est ce qui s'est passé dans ce dossier. Et comble de chance, la situation économique actuelle a fait que les taux qui nous sont proposés sont très intéressants.»

Par rapport au moment où Francis Spart a empoigné le dossier, certains éléments ont changé. Certes, le menuisier n'est pas revenu sur son intention de ne pas implanter de restaurant dans l'ancien hôtel qui abritera deux étages de surfaces

commerciales et trois niveaux abritant huit appartements de deux pièces et demie et de trois pièces et demie. Les modifications concernent essentiellement le chauffage. Initialement, il était prévu d'installer une chaudière à copeau. Aujourd'hui, grâce aux grandes qualités qu'aura la bâtisse de 6400 mètres cubes, après isolation, il sera possible de se contenter d'une pompe à chaleur: «Je n'y croyais pas moi-même avant que les calculs n'aient été effectués, raconte Francis Spart. Grâce à cela, nous répondons aux normes Minergie et à

celle du Fonds du centime climatique qui nous délivreront des subventions.» Ce que ne fera pas la commune de Moutier: «C'est regrettable, mais la base légale manque, regrette Pierre-Alain Droz. Pourtant, en amenant des travaux de deux millions et demi de fr. à des entreprises de la place, une aide ne serait pas incongrue.»

Le financement assuré, les travaux vont pouvoir débiter. Et il n'est plus question que l'entreprise Spart les effectue à temps perdu. En effet, ceux-ci devraient être achevés en mai 2010. /DD